

# Comité de suivi du projet du Lac à Paul

Compte-rendu de la réunion tenue le 24 septembre 2018  
Chicoutimi, Bureau d'Arianne Phosphate

## Étaient présents

### Présents :

Daniel Gaudreault, Président  
Cindy Bouchard  
Éric Arseneault  
Henri-Paul Côté  
Benjamin Gobeil-Jobin  
Sylvain Potvin  
Élise Girard-Gagnon

### Absences motivées :

Premières Nations  
Nathalie Larouche  
Alex Tremblay  
Gervais Bérubé

---

## Ordre du jour

- 1) Ouverture de la réunion
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Compte-rendu de la réunion du 21 mars
- 4) Plainte au sujet de l'érablière de Monsieur Bouchard
- 5) Consultation sur les critères d'évaluation des solutions de rechange pour le parc à résidus et leur pondération.
- 6) Mise à jour sur le financement et l'étude de faisabilité de l'usine d'acide phosphorique à Belledune, NB
- 7) Varia

### 1) Ouverture de la réunion

Le quorum est constaté.

Ouverture de la réunion à 18:31, proposée par Cindy Bouchard et secondée par Benjamin Gobeil-Jobin.

### 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le Président fait la lecture de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Henri-Paul Côté et secondée par Sylvain Potvin.

### 3) Compte-rendu de la réunion du 21 mars

Les membres du comité déclarent avoir lu le compte-rendu de la réunion du 21 mars.

L'adoption du compte-rendu de la réunion précédente est proposée par Henri-Paul Côté et secondée par Benjamin Gobeil-Jobin.

### 4) Plainte au sujet de l'érablière de Monsieur Bouchard

M. Bouchard prépare l'exploitation d'une érablière sur un des terrains acquis par Arianne Phosphate. Une plainte a été faite à Arianne par un voisin qui craignait que monsieur Bouchard coupe plus d'arbres que nécessaire. Pour vérifier, Arianne a demandé à un ingénieur forestier d'aller valider le travail de monsieur Bouchard. Selon l'ingénieur forestier, monsieur Bouchard suit de bonnes pratiques dans l'aménagement de l'érablière. Il doit produire un rapport sur sa visite, qui sera fourni au comité de suivi dès qu'il sera disponible.

Le comité demande des précisions sur le type d'entente qui lie Arianne et monsieur Bouchard.

### 5) Consultation sur les critères d'évaluation des solutions de rechange pour le parc à résidus et leur pondération.

Dans le cadre de l'évaluation des solutions de rechange pour l'entreposage des déchets miniers (parc à résidus miniers), Arianne Phosphate a consulté le comité de suivi sur les critères d'évaluation à considérer pour comparer l'option retenue avec ses solutions de rechange. Les critères proposés sont les suivants :

- Possibilité de végétalisation progressive
- Habitat du poisson
- Milieux humides
- Coûts de construction
- Coûts d'opération
- Impact humain
- Impact sonore
- Harmonisation de la topographie
- Espèces fauniques, floristiques
- Sécurité des digues
- Impact d'un bris de digue
- Proximité de cours d'eau importants
- Hydrologie
- Impact sur l'eau souterraine
- Ressources minérales
- Capacité du parc

Les membres seront consultés individuellement sur l'importance à accorder à chacun des critères.

## 6) Mise à jour sur le financement et l'étude de faisabilité de l'usine d'acide phosphorique à Belledune, NB

Éric Arseneault fait le tour des informations qui ont circulé sur Ariane Phosphate dans les médias depuis l'été. Il est particulièrement question de l'article du Devoir sur le rapport de l'économiste du MDDELCC et de la réaction du CREDD. Les lettres privées d'Ariane au MDDELCC et au CREDD sont remises aux membres.

Il est également question de terminal maritime en rive nord du Saguenay et des prochaines étapes à venir. On parle aussi des sorties du collectif de l'Anse-à-Pelletier et du collectif de la Batture. Le comité de suivi suggère à Ariane d'essayer de les rencontrer.

M. Arseneault parle aussi de la demande d'autorisation en cours pour la ligne électrique

### **Projet d'usine d'acide phosphorique**

M. Arseneault et Mme Girard-Gagnon présentent l'information sur le projet d'étude de pré-faisabilité pour une usine d'acide phosphorique. Des membres du comité expriment le souhait d'être informés le plus tôt possible des développements importants du projet de façon à pouvoir répondre adéquatement aux questions éventuelles des citoyens. Le comité de suivi veut s'assurer d'un maximum de retombées économiques locales et aurait donc voulu être tenu plus au courant de ce dossier. Il est convenu qu'Ariane préviendra le comité des événements marquants qui touchent la compagnie, même si cette dernière les perçoit comme externes au projet du Lac à Paul.

Il est aussi question des raisons du choix de ce site, par rapport à des alternatives au Québec, particulièrement au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Une étude de pré-faisabilité sur une usine au Québec a été faite et elle n'était pas concluante. Ce rapport sera remis aux membres.

Le comité est informé de l'annonce d'un premier client qui sera faite le lendemain.

## 7) Varia

### **Assemblée générale**

Il a été convenu au mois de mars de tenir l'assemblée publique annuelle au mois de novembre. Les dates du mercredi 7 et 14 novembre sont avancées. Un sondage Doodle sera envoyé pour sélectionner la date.

## 8) Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 21:03, proposée par Cindy Bouchard et secondée par Sylvain Potvin.